

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 25 septembre 2026

SURVEILLANCE ET LUTTE CONTRE L'INSTALLATION DU MOUSTIQUE TIGRE EN GRAND EST : LES ARDENNES DÉSORMAIS CONSIDÉRÉES COMME DÉPARTEMENT COLONISÉ



Déjà présent dans plusieurs départements du Grand Est, le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance dans les Ardennes depuis 2020, notamment à Charleville-Mézières, Prix-lès-Mézières, Rethel, Sedan et Villers-Semeuse, où des pièges sont installés.

À la suite d'un signalement citoyen reçu le 21 août 2026 à Rethel, une enquête entomologique menée pour le compte de l'ARS Grand Est a confirmé l'implantation du moustique tigre dans la commune. Rethel est désormais considérée comme colonisée, ce qui conduit à classer les Ardennes comme département colonisé au sens du dispositif national de surveillance.

L'ARS Grand Est a diligenté une enquête entomologique le 3 septembre dernier. La prospection de 39 parcelles a mis en évidence deux gîtes larvaires positifs dans le rayon initial de 150 mètres ainsi que la présence de moustiques adultes au-delà de ce périmètre, dans la zone de prospection étendue à 300 mètres. Un traitement larvicide a été appliqué aux gîtes en eau ne pouvant être supprimés ou vidangés.

Les résultats de cette enquête suggèrent une implantation pérenne et le développement de l'espèce sur la commune de Rethel. Elle est donc considérée comme colonisée, entraînant ainsi le classement de l'ensemble du département des Ardennes en zone colonisée.

Ce sont donc dorénavant huit départements de la région Grand Est qui sont considérés comme colonisés par le moustique tigre : Bas-Rhin, Haut-Rhin, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Marne, Haute-Marne, Aube et Ardennes.

Au-delà des nuisances qu'il occasionne, le moustique tigre peut également transmettre les virus de la dengue, du chikungunya et du Zika, ce qui rend essentielle la lutte contre sa présence. Si ces maladies circulent principalement dans les zones tropicales, le risque de transmission en France métropolitaine existe également. La survenue de cas autochtones, c'est-à-dire chez des personnes ayant contracté l'une de ces maladies sans avoir voyagé dans une zone où le virus circule, en est l'illustration. Le nombre inédit de cas autochtones de dengue recensés en France métropolitaine en 2022 a notamment confirmé la réalité de ce risque.

La transmission peut se produire lorsqu'un voyageur revient infecté d'un pays où circulent ces virus, notamment dans les Antilles, en Amérique du Sud, en Asie du Sud-Est ou dans l'océan Indien, puis se fait piquer par un moustique tigre présent localement. Après quelques jours, ce moustique peut à son tour transmettre le virus en piquant une autre personne, qui n'aura elle-même pas voyagé.

Surveillance renforcée, modalités de diagnostic, déclarer un résultat positif :

Avec ce classement, tout passage d'un cas humain d'arbovirose sur le département des Ardennes devra entraîner une enquête entomologique afin d'évaluer le risque d'une potentielle transmission autochtone.

Au niveau national, le chikungunya, la dengue et le Zika sont des maladies à déclaration obligatoire.

Quelles actions à la suite de ce classement ?

Au printemps 2027, des interventions de sensibilisation et de lutte seront mises en œuvre, en lien avec la mairie de Rethel, sur les zones d'implantation du moustique tigre en vue de limiter sa prolifération. Le réseau de pièges pondoirs sera également redéfini afin de surveiller la dispersion de l'espèce sur le territoire de la ville

Les gestes à rappeler au grand public

- Éliminer tous les petits réservoirs d'eau stagnante : coupelles, seaux, jouets, avaloirs, bâches mal tendues, récupérateurs d'eau non protégés.
- Vérifier régulièrement les écoulements d'eau de pluie, les gouttières, grilles, bondes et siphons.
- Couvrir ou mettre à l'abri les contenants extérieurs lorsque cela est possible.
- Signaler la présence suspecte du moustique tigre, avec photo, sur la plateforme nationale dédiée dans les communes non colonisées.

La lutte contre la prolifération du moustique tigre nécessite la mobilisation de tous, des autorités sanitaires aux citoyens. En adoptant des gestes simples (élimination des eaux stagnantes...) et en participant activement à la surveillance, nous pouvons réduire la densité des populations de moustiques tigres et limiter la nuisance et les risques de transmission de maladies virales graves

En savoir plus :

- <https://www.grand-est.ars.sante.fr/surveillance-epidemiologique-des-arboviroses-transmises-par-le-moustique-tigre-dengue-chikungunya>
- <https://www.grand-est.ars.sante.fr/moustique-tigre-et-maladies-vectorielles>
- https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Participez à la surveillance du moustique tigre

Limitier la **prolifération** du moustique, c'est l'affaire de tous !



Il est très petit : 5 mm.



Il est noir avec des rayures blanches.



Il pique durant la journée.



Sa piqûre est douloureuse.



Vous pensez avoir vu un moustique tigre ?
Signalez sa présence sur
www.signalement-moustique.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Grand Est



La femelle moustique tigre pond environ **100 œufs** par ponte. Au contact de l'eau, ces œufs donnent des larves.

C'EST LÀ QU'IL FAUT AGIR...

Partout, supprimons l'eau des récipients !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150 m !

Le moustique tigre qui vous pique est né à proximité de chez vous, sur votre balcon, votre terrasse, dans votre jardin ou votre quartier.

Pour pondre ses œufs, il n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon à l'envers lui suffit... Alors coupons l'eau aux moustiques !

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre **les virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika** (s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies).

Des gestes simples pour éviter sa prolifération



NEUTRALISONS

Neutralisons les endroits où de l'eau peut se trouver.

En rangeant à l'abri de la pluie les jouets d'enfant, les seaux, les arrosoirs, les outils de jardinage...

En vidant, au moins après chaque pluie, les coupelles de pots de fleurs (ou en les remplissant de sable), les plis de bâches, les pieds de parasols, les décorations de jardin...

En éliminant les petits récipients inutilisés, les encombrants, les pneus usagés (ou en les remplissant de terre)...



VÉRIFIONS

Vérifions le bon écoulement des eaux et nettoyons régulièrement les gouttières, regards d'eau de pluie, rigoles ouvertes ou couvertes de grilles, bondes et siphons d'évacuation d'eau...



COUVRONS

Couvrons avec un voile ou une moustiquaire et de sorte que le moustique ne puisse y avoir accès, les réservoirs d'eau, les récupérateurs d'eau de pluie, les bidons et fûts devant rester dehors.

Plus d'informations sur
le site de l'ARS :
www.grand-est.ars.sante.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Grand Est